

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**PRIMATURE**

Conseil National de la Statistique

.....

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SYSTEME  
STATISTIQUE NATIONAL  
2016**

# **SOMMAIRE**

SIGLES ET ABREVIATIONS _____	3
INTRODUCTION _____	4
I. PRESENTATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL _____	5
II. SUIVI DES DECISIONS DU CNS _____	7
II.1. Recommandations _____	7
II.2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS _____	9
III. ACTIVITES STATISTIQUES MISES EN ŒUVRE EN 2016 _____	11
III.1. AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD) _____	11
III.2. LES STRUCTURES DU SSN _____	17
III.2.1. Emploi et travail _____	17
III.2.2. Environnement _____	18
III.2.3. Justice _____	19
III.2.4. Hydraulique _____	20
III.2.5. Services financiers décentralisés _____	21
III.2.6. Culture _____	21
III.2.7. Education et formation professionnelle _____	22
III.2.8. Activités maritimes _____	23
III.2.9. Pêche _____	23
IV. PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES _____	24
V. RECOMMANDATIONS _____	25

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANSD</b>	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>CAES</b>	: Cellule d'Analyses Economiques et Sociales (Primature)
<b>CNS</b>	: Conseil National de la Statistique
<b>CTPS</b>	: Comité Technique des Programmes Statistiques
<b>ENSAE</b>	: Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IPM</b>	: Indice de pauvreté multidimensionnelle (ou MPI)
<b>IQV</b>	: Indice de Qualité de Vie
<b>ISE</b>	: Ingénieur statisticien-économiste
<b>ITS</b>	: Ingénieur des Travaux Statistiques
<b>ODD</b>	: Objectifs de développement durable
<b>OPCV</b>	: Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie
<b>OPHI</b>	: Oxford Poverty and Human Development Initiative
<b>PSE</b>	: Plan Sénégal Emergent
<b>PTF</b>	: Partenaires techniques et financiers
<b>RGE</b>	: Recensement Général des Entreprises
<b>RGPHAE</b>	: Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>SDS</b>	: Schéma Directeur de la Statistique
<b>SNDS</b>	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
<b>SSN</b>	: Système Statistique National
<b>TSS</b>	: Technicien Supérieur de la Statistique

## INTRODUCTION

La réforme du Système statistique national (SSN), enclenchée en 2004 par le vote de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques au Sénégal, se poursuit avec la réorganisation en vue des instances de coordination.

A cet effet, une première stratégie nationale de développement de la Statistique, dénommée Schéma Directeur de la Statistique, a été élaborée en 2007 couvrant la période 2008 à 2013 (ou SDS 2008-2013).

La mise en œuvre du SDS a permis de faire des avancées significatives dans le sens de la vision du SSN qui, rappelons-le, est de **«Devenir un Système Statistique National robuste, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs»**.

La deuxième stratégie dénommée Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2014-2019) est en cours de mise en œuvre. En plus des domaines couverts par le SDS, la SNDS met l'accent sur la satisfaction des besoins en statistiques d'emploi, de protection sociale, de genre, d'environnement et de décentralisation.

Sa mise en œuvre permettra, entre autres, de produire des statistiques de référence essentielles au pilotage du Plan Sénégal Émergent (PSE) mais aussi, celles nécessaires à son suivi et à l'évaluation de ses impacts.

A ce jour, en plus de la réalisation du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) et du Recensement général des Entreprises (RGE), des avancées significatives ont été enregistrées par rapport aux objectifs suivants :

- Adhésion à la Norme spéciale de Diffusion de Données (NSDD) ;
- Rénovation des comptes nationaux ;
- Réalisation d'enquêtes spécifiques ;
- Modernisation de l'ANSD ;
- Appui au système statistique national ;
- Coopération internationale ;
- Gestion centralisée des ressources humaines.

Le parachèvement de la réforme doit nécessairement passer par l'allègement du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS), pour le rendre plus facile à gérer et plus efficace. Les ressources humaines du SSN doivent aussi être mieux formées et mieux gérées pour assurer, entre autres, une meilleure qualité des produits statistiques.

## I. PRESENTATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Le Système Statistique National (SSN) du Sénégal, en pleine mutation depuis 2004, a validé sa deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) au mois de mai 2014. Cette SNDS couvre la période 2014-2019. L'avènement de la deuxième SNDS coïncide avec une alternance démocratique dans le pays (2012) et ses résultantes telles que : nouveau gouvernement, Plan Sénégal Emergent (PSE), etc. Ce nouvel environnement et l'exigence de plus en plus pressante d'une bonne gouvernance dans tous les domaines, imposent la mise en œuvre de la SNDS qui est au cœur des dispositifs de conception, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

### Vision

« Devenir un Système Statistique National stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs ».

### Missions

Le SSN a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques fiables et à jour, se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation, notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.

### Organisation

La loi 2004-21 du 21 juillet 2004, portant organisation des activités statistiques (révisée en 2012) définit, en son article 2, le Système Statistique National qui est composé du Conseil National de la Statistique (CNS), de l'ANSD et de l'ensemble des autres services sectoriels et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent des données statistiques :

- le Conseil National de la Statistique est placé sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, il est chargé de proposer au gouvernement les orientations générales de la politique statistique de la nation, de veiller à la coordination des activités liées à la statistique et d'approuver les rapports et programmes annuels et pluriannuels d'activités statistiques du SSN. Il dispose d'un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) chargé de préparer ses travaux et de suivre la mise en œuvre de ses décisions.
- l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie est une agence nationale d'exécution. Elle est l'organe central du Système statistique national, elle assure sa coordination technique sous la supervision du Conseil national de la statistique.

- les structures statistiques sectorielles logées dans les différents départements ministériels et les centres de formation en statistique. Ils sont aujourd'hui plus d'une centaine au niveau national.

### **Présentation des sous comités et groupes thématiques du CTPS**

En application de la loi statistique, le décret <sup>1</sup>n° 2005-435 du 23 mai 2005 a créé, en son article premier, un Conseil national de la Statistique (CNS) et un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) qui est le bras technique du CNS dans ses activités de coordination du SSN. Le CTPS est présidé par le Directeur Général de l'ANSD et doit se réunir au moins deux fois par an en sessions ordinaires (cf. décret sus mentionné).

En application de ce décret, l'arrêté n° 00322/MEF/ANSD du 26 janvier 2009 fixe la liste des membres du CTPS. Par la suite, l'arrêté n° 07245/MEF/ANSD du 28 juillet 2009 crée et fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des sous comités et groupes thématiques du CTPS. Les groupes thématiques et sous comités du CTPS sont présidés chacun par un membre désigné par ses pairs et leurs secrétariats sont assurés par l'ANSD.

L'arrêté de création des groupes thématiques et sous comités du CTPS fixe, en ses articles 2 et 3, la liste des sous comités et groupes thématiques ainsi qu'il suit :

Sous comités (26): Agriculture ; Artisanat ; Commerce ; Elevage ; Energie ; Tourisme ; TIC ; Pêche ; Sports ; Industrie ; Mines ; Micro Finance ; Equité et Genre ; Transport ; Culture ; Education et formation ; Emploi ; Travail et Organisations Professionnelles ; Santé ; Environnement et Ressources Naturelles ; Habitat et Cadre de Vie ; Hydraulique et Assainissement ; Famille et Solidarité Nationale ; Décentralisation ; Gestion des risques et Catastrophes ; Justice.

#### Groupes thématiques (6):

- Statistiques démographiques et sociales ;
- Statistiques économiques, commerciales et financières ;
- Développement rural, énergie, mines, hydraulique et environnement et ressources naturelles;
- Traitement des données, archivage, diffusion, technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Organisation du Système Statistique National (Législation, Ressources Humaines, Stratégie de Financement et Statistiques régionales), genre et décentralisation ;
- Bonne Gouvernance, Sécurité.

---

<sup>1</sup> Décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CNS et du CTPS.

## II. SUIVI DES DECISIONS DU CNS

### II.1. Recommandations

*Le Conseil National de la Statistique (CNS) s'est réuni en session ordinaire le 12 mai 2016, à Dakar, sous la présidence de Monsieur Mahammed Boun Abdallah DIONNE, Premier Ministre. Après avoir pris connaissance des différents points inscrits à l'ordre du jour, le CNS a pris les décisions et recommandations suivantes :*

*Le Conseil National de la Statistique :*

*ADOpte la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2014-2019) et le programme décennal d'enquêtes 2014-2023 ;*

*INVITE le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan à prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en place, dans le budget 2017, un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS), destiné au financement pérenne des activités du SSN ;*

*INVITE le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan à mobiliser le financement des activités du PRCN et à s'assurer de la collaboration de tous les acteurs concernés ;*

*DEMANDE au Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) de tout mettre en œuvre pour la réalisation, à compter de 2016, du recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE) et du recensement de la pêche et de l'aquaculture ;*

*INVITE le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, assurant le Secrétariat exécutif du CNS, à présenter, chaque année à compter de 2017, au CNS un Programme national d'Activités du Système Statistique National (SSN) et un budget permettant de prendre en charge les besoins en informations des politiques publiques, en particulier ceux du Plan Sénégal Emergent (PSE), des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;*

*INVITE le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, en relation avec les ministères et les structures concernées, à intégrer dans les plans et programmes de développement nationaux, avant la fin de l'année 2016, les objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2030 des Nations Unies (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;*

*DEMANDE au Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) de tout mettre en œuvre pour la satisfaction des besoins en informations des politiques publiques, en particulier ceux du PSE, des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;*

*AUTORISE la mise en œuvre par l'ANSD, coordonateur du SSN, d'une phase pilote de la gestion centralisée des statisticiens du SSN, dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, du tourisme, de la culture, de l'artisanat, du travail et de l'emploi et de la justice ;*

*DEMANDE au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan d'assurer la coordination du processus d'adhésion du Gouvernement du Sénégal à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD), compte tenu de la diversité des acteurs, et de mettre en œuvre un plan d'actions pour l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2018 ;*

*INVITE tous les acteurs concernés à soutenir la mise en œuvre de l'OPCV et à s'engager dans le processus de production d'un Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) au Sénégal ainsi que d'un Indicateur Synthétique de Qualité de Vie calculé au niveau national et local ;*

*AUTORISE la mise en œuvre du projet-test de mise en place d'un pôle statistique dans la région naturelle de Casamance (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) dans le sillage de l'Acte III de la Décentralisation et de la politique de territorialisation des politiques publiques ;*

*INVITE le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur à prendre, chacun en ce qui le concerne, les dispositions idoines pour la ratification de la Charte africaine de la Statistique avant la fin de l'année 2016 ;*

*DECIDE de tenir les prochaines sessions ordinaires du CNS au mois de mai de chaque année.*



## **II.2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS**

Le Conseil avait donné son approbation pour le suivi de la mise en œuvre des dossiers suivants :

### **Fonds de développement de la statistique (FDS)**

Un projet de décret, une évaluation des besoins et des dépenses du Fonds, ainsi qu'une proposition de gouvernance sont finalisés et seront soumis au CNS avant d'être introduits dans le circuit des visas.

### **Projet de rénovation des comptes nationaux (PRCN)**

L'ANSD a conduit le recensement général des entreprises (RGE) et l'enquête de structure pour la rénovation des comptes nationaux avec 1211 agents recenseurs et 66 opérateurs de saisie. En perspective, les résultats du RGE seront restitués en 2017. S'agissant du changement d'année de base, l'ANSD a produit les premiers comptes de l'année de base 2014 qui doivent être encore validés avant leur restitution.

### **Objectifs de développement durable (ODD)**

Le Conseil avait recommandé la mise en œuvre des ODD et, de façon spécifique, la production d'un Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM ou MPI en anglais) et l'élaboration d'un Indice de Qualité de Vie (IQV) au Sénégal, entre autres.

Dans ce cadre de l'appropriation des ODD par le Sénégal, les acteurs ont eu à procéder à un exercice d'alignement des ODD avec les indicateurs du PSE dans le but de faciliter leur prise en charge dans les documents de référence en matière de politique de développement. Cela a permis de connaître le niveau de couverture, par le PSE, des indicateurs des ODD et de réfléchir à un Agenda de prise en compte des indicateurs manquants, notamment au moment de la révision du PSE, dans sa 2<sup>ème</sup> phase, plus particulièrement.

Suite à cet alignement du PSE aux ODD, une évaluation de la faisabilité des ODD par le système statistique national a conduit à faire le point sur les indicateurs que le programme statistique actuel était « *en mesure de renseigner* » d'une part et, à apprécier, d'autre part, l'étendue des indicateurs dont la prise en charge pourrait nécessiter une production additionnelle de données. Cet exercice a été fait en rapport avec la Cellule d'Analyses Economiques et Sociales (CAES) de la Primature et les acteurs sectoriels.

Enfin, l'ANSD en collaboration avec l'OPCV, l'OPHI et quelques PTF s'est engagée dans le processus de production de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). L'exercice a mobilisé plusieurs représentants des structures membres du SSN et a porté sur les données de l'ESPS II (2011). Il a abouti à la production d'un IPM-test (comportant 3 variantes) qui a été soumis à plusieurs acteurs, aux niveaux national et régional, pour une concertation sur les paramètres techniques proposés. Les conclusions tirées de ces consultations sont actuellement mises à profit pour finaliser l'IPM de référence qui sera soumis à la validation technique et politique des instances prévues à ce titre.

### **Pôle statistique Casamance**

En application de la décision du CNS, trois CRD spéciaux de sensibilisation des autorités administratives et locales ainsi que des autres acteurs régionaux sur le projet de pôle statistique Casamance ont été tenus dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, respectivement les 17, 18 et 19 août 2016, par une équipe de l'ANSD conduite par son Directeur Général. En outre, Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a adressé au Gouverneur de Ziguinchor la lettre n°0010298/ MEF/ANSD/DG/AR du 16 septembre 2016 lui demandant d'affecter des locaux à l'ANSD pour abriter le siège du pôle. Les démarches pour l'affectation des locaux sont en cours. Enfin, il est inscrit dans le budget de l'ANSD pour l'année 2017, les autres activités de mise en place ainsi que de fonctionnement du pôle statistique.

### **Rationalisation du SSN et Gestion centralisée des ressources humaines du SSN**

Le démarrage de la Gestion centralisée des Ressources humaines est devenu effectif avec des affectations au niveau de certaines structures phares (tourisme, DGCPT, DGID, DSTE etc.).

Ce dossier fait l'objet d'un document élaboré à cet effet.

### III. ACTIVITES STATISTIQUES MISES EN ŒUVRE EN 2016

#### III.1. AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

##### 1. Exploitation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013

Après le Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013, le rapport préliminaire d'analyse, le rapport définitif d'analyse et le rapport des projections démographiques sur un horizon de 50 années (2013-2063) ont été réalisés en 2014 et 2015. En 2016, ces publications se sont poursuivies avec les projections par âge et par région sur la période 2013-2035, l'Atlas démographique du Sénégal, les projets de répertoires de localités et les rapports provisoires régionaux.

##### 2. Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES)

A travers la réalisation de l'enquête Emploi, l'ANSD cherche à combler le déficit de données sur l'emploi et le chômage au Sénégal. L'objectif principal de cette enquête est de mettre en place un instrument de mesure et de suivi de l'emploi au Sénégal. Appuyée par la Banque mondiale, la mise en œuvre de cette opération a démarré depuis janvier 2015 avec la réalisation d'une enquête de référence. Par la suite, avec trois séries de collecte réalisées en 2016, la mesure trimestrielle de l'emploi a été instituée. Les notes trimestrielles ont été produites conformément aux exigences de l'adhésion à la NSDD. Pour rappel, cette dernière requiert une publication des notes dans les 90 jours après la fin de la collecte de la période concernée. Une restitution de ces notes d'analyse trimestrielles a été organisée le 15 décembre 2016.

##### 3. Enquête MICS Urbaine

Le traitement des données de l'Enquête MICS Urbaine a été réalisé et le rapport d'analyses a été rédigé, restitué et publié en 2016. Les analyses approfondies des données de la MICS Urbaine ont démarré au dernier trimestre de 2016 et la finalisation est prévue au premier semestre de 2017.

##### 4. Enquête Régionale Intégrée – Emploi / Secteur Informel (ERI-ESI)

Ce projet entre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique Régional (PSR) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), qui couvre les périodes 2015 à 2020. Lancé en mars 2016 à Bamako (Mali), son budget a été mis en place en octobre 2016 et les activités préparatoires ont été engagées.

## **5. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)**

Pendant l'année 2016, une formation de 15 jours (en avril 2016) puis un pré-test (en mai 2016) ont été réalisés. Des séries d'ateliers ont été tenues ; elles ont porté sur l'échantillonnage, le questionnaire et le dispositif organisationnel que les pays intéressés par le projet devraient adopter. Des activités préparatoires de l'enquête portant essentiellement sur la réalisation de l'enquête sur les unités non standardisées (UNS), le tirage de l'échantillon, la finalisation du budget ont été réalisées.

La phase de collecte de l'enquête EHCVM est prévue en 2017 en deux vagues avec deux échantillons indépendants, l'une en période de soudure et l'autre en période post récolte.

## **6. Contribution au suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD)**

L'ANSD, organisme coordonnateur du Système Statistique National (SSN), est en train de donner une impulsion à la production des indicateurs des ODD. Une série d'ateliers a été organisée en 2016 pour impliquer les différents acteurs qui doivent participer au suivi et à la production des indicateurs des ODD.

Les exercices de « cartographie » des indicateurs des ODD, réalisés en rapport avec la Cellule d'Analyses Economiques et Sociales (CAES) de la Primature et les acteurs sectoriels, ont abouti à deux conclusions majeures, à savoir (1) la nécessité de mettre à jour la SNDS pour prendre en compte les nouveaux besoins en données pour le suivi des ODD et (2) l'urgence de déterminer les mécanismes de coordination/harmonisation, de suivi et d'évaluation des ODD, par la mise sur pied d'un cadre de concertation ou d'une instance de coordination.

Dans le cadre du Partenariat mondial pour les données du développement durable (*Global Partnership for Sustainable Development Data, GPSDD*), l'ANSD a organisé une conférence internationale à Dakar (au King Fahd PALACE, les 12 & 13 octobre 2016) en liaison avec la DGPPE/MEFP et l'IPAR. Une feuille de route nationale a été proposée pour la mise en oeuvre des ODD.

## **7. Enquête « Listening to Senegal (A l'écoute du Sénégal) »**

La mise en œuvre de ce projet d'enquête par téléphone est une importante innovation dans le programme d'enquêtes auprès des ménages. Ce projet est financé par la Banque Mondiale. Après l'enquête de référence, la collecte des données conjoncturelles se fait au niveau du centre d'appel (call center) installé dans les locaux de l'ANSD.

Ces enquêtes ont démarré en 2015 et se sont poursuivies en 2016. Les entretiens téléphoniques ont porté sur neuf (9) modules dont trois (3) sur « l'alimentation & la sécurité alimentaire » et un (1) sur chacun des thèmes suivants : éducation, conditions de vie des ménages, inclusion financière, gouvernance, cohésion sociale et tabaski. Les rapports mensuels sur l'alimentation et la sécurité alimentaire, l'éducation, les conditions de vie des ménages et l'inclusion financière ont été produits en 2016.

## **8. Enquête sur les Maladies Chroniques (STEPWise)**

La phase de collecte des données de l'enquête sur les maladies chroniques a été réalisée en 2015. En 2016, les activités de traitement et d'analyses des données et de restitution du rapport d'analyse ont été menées.

## **9. Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN)**

L'ANSD a initié d'importants projets pour mettre à la disposition des utilisateurs un ensemble d'indicateurs permettant de mieux mesurer les progrès accomplis et d'évaluer les résultats des politiques publiques. Il en est ainsi du Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN) composé (i) du Recensement général des Entreprises (RGE) et (ii) du changement d'année de base des comptes nationaux.

### ***9.1 Recensement Général des Entreprises***

Au cours de l'année 2016, le Sénégal a réalisé son premier Recensement général des Entreprises (RGE) qui a permis de dénombrier 407 882 unités économiques sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit des unités économiques des secteurs formel et informel disposant d'un local aménagé. La pêche artisanale (pêcheurs immatriculés), les organisations professionnelles et patronales et les Groupements d'Intérêt économique (GIE) ont fait partie du champ du RGE. Concernant l'agriculture, seules les exploitations agricoles situées à l'intérieur et autour des zones d'habitations, en particulier les vergers ont été enquêtés.

Cependant, un grand nombre d'entreprises des secteurs du transport et de la pêche n'a pas encore été pris en compte. Aussi, deux recensements complémentaires pour combler ce gap à savoir le RGE/Agricole et le RGE/Transport ont-ils été prévus.

### ***9.2 Changement de l'année de base des comptes nationaux***

Durant la même période, le Sénégal a entrepris des travaux de changement de l'année de base des comptes nationaux avec la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale des

Nations Unies de 2008 (SCN 2008). Les premiers résultats ont fait ressortir le Produit intérieur brut (PIB) à 9789 milliards FCFA, en hausse de 30%, comparativement à son niveau de 2014 évalué selon l'ancienne base 1999. Cette hausse assez substantielle résulte essentiellement d'une amélioration de la couverture de l'activité économique, la meilleure prise en compte des activités comme l'exploration minière, la pêche continentale et l'aquaculture, l'hydraulique rurale et la mise en œuvre des changements introduits par le SCN 2008.

#### **10. Adhésion à la NSDD en 2017.**

Le Sénégal s'est engagé résolument vers l'adhésion à la Norme spéciale de Diffusion des Données (NSDD) au plus tard en fin 2017. Les efforts consentis jusque-là ont donné des résultats satisfaisants notamment dans le secteur réel, les finances publiques et le secteur extérieur.

Au courant de l'année 2016, plusieurs réalisations ont été notées. Il s'agit entre autres :

- du lancement de la Page nationale récapitulative des Données (PNRD) disponible sur le site de l'ANSD ([www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)) ;
- de la mise à jour des métadonnées des indicateurs ;
- l'élaboration du calendrier préalable de diffusion des données.

#### **11. Formation des statisticiens du SSN**

Selon le Décret 2011-1059 du 29 juillet 2011, portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique, l'ENSAE a pour principales missions :

- d'assurer la formation initiale de statisticiens et d'économistes quantitativistes pour les différentes composantes du Système statistique national, les administrations publiques, les organismes publics et parapublics et le secteur privé ;
- d'assurer la formation continue des statisticiens et des économistes en poste dans le secteur public et de contribuer à la formation continue des statisticiens et économistes du secteur privé;
- de mener des recherches sur des méthodes statistiques adaptées aux réalités des pays africains en général et du Sénégal en particulier, en étroite collaboration avec les autres unités de l'ANSD, les autres composantes du Système statistique national, les autres administrations publiques, les universités et les centres de recherches sénégalais et étrangers ;
- de contribuer à promouvoir et à diffuser la culture statistique au Sénégal.

### ***11.1 Formation initiale***

Pour l'année scolaire 2015/2016 l'ENSAE comptait 92 sénégalais (sur un total de 177 élèves), soit 52 %, répartis comme suit : 31 en ISE, 42 en ITS et 19 en TSS.

Les filles inscrites représentent 13,6% de l'effectif de l'ENSAE. Les sénégalaises (4 en ISE, 7 en ITS et 5 en TSS) constituent exactement les deux tiers de l'effectif féminin.

Sur l'ensemble des deux sessions (juin et septembre 2016), le taux global de réussite est de 95% (contre 94% l'année scolaire passée) pour l'ensemble des élèves.

### ***11.2 Formation continue***

Des séminaires de renforcement des capacités pour les agents du SSN ont été organisés par l'ENSAE en logiciels statistiques (CSPRO, SPSS), MS Project, techniques d'échantillonnage et en Big Data.

Dans le cadre de l'exécution de son programme de certification, l'ENSAE a formé et certifié en 2016, 194 agents en Techniques de Collecte de Données et 39 agents en Techniques de Cartographie d'Enquête, soit au total 233 agents (dont 91 femmes).

## **12. Projet de création des centres de référence pour les recensements avec collecte électronique des données en Afrique (CRCED)**

En 2010, le Brésil a effectué avec succès le premier recensement de la population par collecte électronique des données. L'expérience a été reprise, avec l'appui de la coopération brésilienne, par le Cap-Vert en 2010, Sao Tomé-et-Principe en 2012, le Sénégal en 2013 et la Côte d'Ivoire en 2014. Cette innovation qui permet de fiabiliser la collecte des données, d'en publier rapidement les résultats avec de larges perspectives de traitement géoréférencé, a rencontré une adhésion totale des pays du Sud.

C'est dans ce contexte que le Brésil, de plus en plus sollicité pour un large partage de son expérience, et l'UNFPA ont pris l'initiative de créer en Afrique, des centres de référence pour la réalisation de recensement avec collecte électronique des données. Ces centres, dans le cadre d'une coopération multilatérale Sud-Sud, serviront de relais pour étendre la pratique des recensements par collecte électronique de données.

C'est ainsi qu'une entente a été signée en mars 2016, en marge de la 47ème session de la Commission Statistique des Nations Unies, à New York par l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC), l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique (IBGE), le Fonds des

Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Institut National de Statistique du Cap-Vert (INECV), l'Office Statistique d'Afrique du Sud (Statistiques S.A) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD).

Par cette entente, il est retenu de créer trois centres de référence (Afrique du Sud, Cap-Vert et Sénégal). Les zones d'action sont découpées suivant un critère linguistique : l'Afrique du Sud pour l'appui des pays anglophones, le Cap-Vert pour les pays lusophones et le Sénégal pour les pays francophones. Le projet final a été signé en décembre 2016 à Brasilia. Le démarrage des sessions de formation des pays relais aura lieu en 2017. D'ores et déjà, le Sénégal assure le benchmark de plusieurs pays africains francophones qui souhaitent réaliser un recensement avec collecte électronique des données.

### **13. Programme d'appui 2016-2019 du SSN par la coopération canadienne**

Le Gouvernement du Canada, dans le cadre de son soutien au Plan Sénégal Emergent, pour une politique basée sur les faits, appuie le Système Statistique National (SSN) du Sénégal en vue de promouvoir une couverture suffisante des besoins en statistiques. A ce titre, un programme d'accompagnement de trois ans, durant la période 2016-2019, a été conçu par Statistique Canada et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), organe central du SSN. Ce programme comprend un ensemble d'actions de renforcement de capacité qui concernent aussi bien la stratégie que la gestion et la production. En plus de l'organisation et de la gestion de l'ANSD, toutes les composantes sectorielles du SSN sont concernées. Cependant, trois secteurs prioritaires sont particulièrement ciblés. Il s'agit de :

- Education et formation professionnelle ;
- Agriculture et sécurité alimentaire ;
- Secteur extractif.

Le programme d'appui a été lancé en septembre 2016 et a commencé par des études diagnostiques du SSN et de la communication de l'ANSD. Il s'en est suivi des missions de contrôle sur place à Dakar relatives aux secteurs prioritaires, en janvier 2017. Depuis lors plusieurs missions de renforcement de capacité ont lieu à Ottawa. Le déroulement du plan d'action 2016-2019 se passe comme prévu. Le budget du programme d'appui s'élève à un million de dollars canadiens.

### **14. Le Programme de constructions et d'aménagements de Diamniadio**

Le programme de constructions et d'aménagements de l'ANSD, prévu à Diamniadio, est né de la concomitance de trois projets complémentaires importants. Il s'agit de:



- la délocalisation de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE), en charge de la formation de cadres de haut niveau en statistique et du renforcement de capacité des ressources humaines du Système Statistique National (SSN), notamment par l'octroi de campus pédagogique et social à l'ENSAE;
- l'ouverture au Sénégal, sous la tutelle et la conduite de l'ANSD, d'un centre de référence pour les recensements de population avec collecte électronique des données;
- la mise à niveau de l'infrastructure statistique pour la prise en charge de l'ensemble des secteurs du SSN.

Ces projets requièrent des implantations nouvelles avec des aménagements spécifiques, sur un site faisant au total huit (8) hectares. Les édifices sont à réaliser dans le respect des principes directeurs de l'aménagement du pôle urbain de Diamniadio comme la mixité des unités de vie et des unités d'activité, dans un environnement écologiquement sain.

La Délégation générale à la promotion des pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose (DGPU) a été saisie par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan par une demande d'octroi du site devant abriter le programme. Le choix de cabinets d'architecture pour la finalisation du projet est également en cours.

## **III.2. LES STRUCTURES DU SSN**

### **III.2.1. Emploi et travail**

#### **❖ Statistiques du travail**

Au titre de l'année 2016, la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE) a mené différentes activités qui entrent dans le cadre global de la mission qui lui est assignée par les autorités du Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et Relations avec les Institutions (MTDSOPRI).

A ce titre, la DSTE s'assure de la conformité des relations de travail avec les prescriptions légales et réglementaires avant de procéder à l'immatriculation des entreprises et des travailleurs, après visa des déclarations d'établissements (ouverture, fermeture, changement d'employeur, d'adresse, de situation juridique...) reçues auprès des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS). Il en est de même pour le visa des Déclarations de Mouvement du Travailleur (DMT) relatives aux démissions, licenciements, expirations normales de contrat, retraites et décès.

Pour rappel, l'immatriculation du travailleur au service de la main d'œuvre consiste à lui attribuer un numéro par lequel il sera identifié durant toute sa vie professionnelle. C'est cette insertion dans le fichier de la main d'œuvre qui lui permettra, lui et les personnes qui sont à sa charge au sens du Code du travail ou à ses ayant droits, de pouvoir bénéficier des prestations fournies par les Institutions de Prévoyance sociale. Le nombre de travailleurs immatriculés à la DSTE, cette année est de 6961.

### ❖ Suivi de l'emploi

L'emploi constitue un facteur essentiel de croissance économique. A cet effet, l'année 2016 a été marquée par la trimestrialisation des statistiques de l'emploi. Au quatrième trimestre de 2016, le taux de chômage<sup>2</sup> est estimé à 16,6%. Il a été légèrement plus élevé en milieu urbain (16,9 %) qu'en zone rurale (16,2%). Le chômage affecte davantage les femmes (24%) que les hommes (10,0%). Il touche plus les diplômés que les catégories moins instruites. En effet, il est de 15,7% chez les personnes sans diplôme, de 18,7% pour celles ayant le CEPE/CFEE, de 18,5% pour les titulaires du BAC/DT/BT, de 18,0% pour celles ayant le niveau «BAC+2», et de 19,9% pour les diplômés du supérieur ayant au minimum le niveau «BAC+3».

Le nombre de contrats enregistrés a connu une hausse de 1 498 entre 2015 et 2016 pour se situer à 55 427. Le nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes est passé de 1 780 en 2015 à 3 130 en 2016, soit une augmentation de 75,8%. Par contre, le nombre d'entreprises enrôlées par la convention Etat/employeurs a diminué de 28, passant de 59 à 31 entreprises et reste très en deçà de la cible (50 entreprises).

En 2016, le nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires (DAC) est de 11 090. De même, le nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC a presque doublé pour s'établir à 862 en 2016.

L'année 2016, est également marquée par la mise en place de 07 DAC dans les localités du pays.

### **III.2.2. Environnement**

La politique environnementale s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

---

<sup>2</sup>Enquête Nationale de l'Emploi au Sénégal (ENES)

Ainsi, le bilan de l'exécution du Projet Annuel de Performance 2016 du MEDD a coïncidé avec la première année de mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020).

En 2016, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés du Ministère de l'Environnement et du Développement durable a mené des activités allant dans le sens de l'amélioration des connaissances environnementales de base et la gestion des données pour une utilisation optimale des ressources naturelles et de l'environnement. Ces activités portent essentiellement sur :

- la collecte, la mise à jour régulière et le partage des informations de base sur l'environnement (qualité de l'air et de l'eau) et les ressources naturelles ;
- l'opérationnalisation des systèmes d'information et leur interconnexion ; la communication environnementale.

Plus précisément, la DEEC a entamé une étude sur la cartographie des risques environnementaux sur financement de l'Agence Française de Développement.

Les résultats de cette étude devraient permettre l'intégration du risque environnemental dans les projets de la zone côtière, des zones urbaines et des lieux d'implantation d'activités industrielles à travers le territoire.

La DEEC a également procédé à l'état des lieux du Secteur de l'orpaillage par le biais de la Division de la prévention et du contrôle des pollutions et Nuisances (DCPN) qui a initié la mission d'audit des circuits d'utilisation du mercure et du cyanure dans le secteur de l'orpaillage à Kédougou et Tambacounda.

Des consultations et entretiens avec les différentes personnes ressources ont permis de recueillir des informations pertinentes ainsi que leur avis et préoccupations sur le circuit d'approvisionnement et les impacts liés à l'utilisation des produits chimiques tels que le mercure et le cyanure dans les sites d'orpaillage.

### **III.2.3. Justice**

Comme chaque année, la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) a collecté les données sur la population carcérale. Au 31 décembre 2016, celle-ci comprenait 9310 détenus contre 9594 en 2015, soit une baisse de 452 personnes. En ce qui concerne la formation, sur les 37 établissements que compte l'Administration pénitentiaire, 16 ont pu former leurs détenus.

L'effectif des détenus bénéficiant d'une formation au niveau de ces établissements pénitentiaires est de 2712 soit 47,62%.

S'agissant de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), les activités statistiques menées concernent principalement la production du rapport statistique national et celui de la région de Dakar.

La production de ces deux rapports est l'aboutissement d'un processus allant de la collecte des données au niveau des différentes structures de prise en charge des mineurs, à l'exploitation et à l'analyse. Les structures de base ou services extérieurs transmettent des rapports trimestriels d'activités périodiques où sont consignées des données statistiques.

### **III.2.4. Hydraulique**

La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a réalisé plusieurs études durant l'année 2016 afin d'avoir une meilleure connaissance des potentialités hydriques nationales et mieux planifier la mise en œuvre des projets hydrauliques.

A l'échelle nationale, la DGPRE a mené des missions de suivi des ressources en eau, des sessions de formation et de renforcement de capacités, des ateliers de lancement de projets phares tels que HYDROMET, les Plans de Gestion des Ressources en Eau, l'instrumentation de sous bassins versants, la pose de piézomètres, des études et des travaux.

Le suivi des eaux de surface s'est fait à travers un réseau d'observation composé de 51 stations hydrologiques opérationnelles. Au niveau local, la gestion des cours d'eau intérieurs (temporaire ou pérenne) est assurée par six (06) Brigades Hydrologiques (BH). Les données collectées sont les hauteurs d'eau et les débits au droit des stations hydrologiques. La collecte de ces données est assurée par des lecteurs d'échelle qui relèvent quotidiennement les hauteurs d'eaux à des heures fixes.

Les efforts de suivi des eaux souterraines ont permis à la DGPRE de disposer d'une masse très importante de données quantitatives et qualitatives et de répondre aux nombreuses demandes d'autorisation de forages.

Sur le plan international, le Sénégal fait partie des pays pilotes de l'initiative Global Environmental Management Initiative (GEMI). L'initiative GEMI définit des approches et méthodologies pour le suivi intégré des cibles de l'Objectif 6, des Objectifs du Développement Durables (ODD) relatif à l'eau et à l'assainissement mis en œuvre par la FAO en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies.

### **III.2.5. Services financiers décentralisés**

La Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-Sfd) a mis en place un certain nombre de dispositifs opérationnels et développé des outils de facilitation du reporting en vue de faciliter la production des données requises.

La collecte et le traitement des informations financières et non financières entrent dans le cadre dudit dispositif (DICOT). Le dispositif a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Raccourcissement des délais de collecte, de traitement et de production des données ;
- Amélioration de la fiabilité des informations ;
- Renforcement de la collaboration avec les SFD.
- Chargement automatique de la balance ;
- Fiabilité et de gains en raison de la suppression du temps de saisie.

En termes de données, la DRS/SFD a enregistré 387 SFD inscrits sur le registre pour 902 points de service. Parmi les SFD inscrits, 204 SFD sont considérés comme sains, 73 en difficultés et 110 en procédure de retrait d'agrément.

### **III.2.6. Culture**

En 2016, la Direction des Arts a mené des activités statistiques qui sont liées principalement à la collecte des informations sur :

- les associations et organisations professionnelles du secteur de la culture;
- les Festivals qui se déroulent régulièrement sur le territoire national.

La culture est un facteur de cohésion sociale et participe à l'effort d'édification de la conscience nationale. Elle incarne l'identité collective, fait le récit de l'histoire et aide à sauvegarder les valeurs de civilisation du pays.

La protection littéraire et artistique a été élargie aux titulaires de droits voisins que sont les artistes-interprètes, et les producteurs de phonogrammes et vidéogrammes. Cette nouvelle orientation normative a rendu nécessaire la création de la Société sénégalaise du Droit d'Auteur et Droits voisins (SODAV) à la place du BSDA. Ainsi, la valeur des droits de propriété intellectuelle et artistique est passée de 479 millions en 2015 à 516 millions en 2016, soit une augmentation de 37 millions de FCFA, imputable à l'augmentation du volume de la production littéraire et artistique, qui est le soubassement d'un milieu de plus en plus assaini et favorable à la création. Cependant, il reste en deçà de la cible de 751 millions fixée pour 2016, du fait, en partie, de la phase transitoire entre la SODAV et le BSDA.

En soutien au patrimoine culturel, l'Etat a consenti d'importants efforts en matière de réhabilitation de sites et monuments historiques. En 2016, une dotation de 628 millions a permis d'engager 18 nouveaux lots de réhabilitation des monuments et un programme d'aménagement de plusieurs sites historiques. Toutefois, des retards sont notés dans l'exécution des travaux liés à une maîtrise insuffisante des procédures de gestion des marchés par certains services et à la longueur des délais de délivrance des Avis de Non Objection (ANO).

Par contre, le nombre d'entreprises subventionnées par le Fonds de Promotion à l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle a connu une baisse de 37,5% entre 2015 et 2016 (de 32 en 2015 à 20 en 2016), imputable à l'insuffisance de capacités et de professionnalisme de la plupart des entreprises de cinéma.

### **III.2.7. Education et formation professionnelle**

En 2016, dans le cycle primaire, les statistiques relèvent que le Taux brut de Scolarisation (TBS) est favorable aux filles. On constate que le taux d'achèvement du primaire est plus important chez les filles que les garçons. Dans le cycle moyen, les données confirment la prédominance des filles sur les garçons. Le Taux brut d'Admission (TBA) des filles est de 45,9% contre 41,2% soit un écart de 4,7 points de pourcentage. Il en est de même pour le Taux d'achèvement au Moyen avec 40,07% pour les filles contre 35,7% pour les garçons.

Cependant, la tendance jusque-là observée dans les cycles précédents s'inverse au niveau du secondaire avec des statistiques défavorables aux filles. Le Taux brut de Scolarisation est profitable aux garçons avec 35,6% contre 34,3% pour les filles. L'indice de parité au secondaire est de 0,97. Pour la réussite au BAC, le taux de réussite de 38,84% pour les garçons et 34,48% chez les filles. Par ailleurs, il faut noter que malgré les initiatives prises par les autorités éducatives pour renforcer la représentation des filles dans les filières scientifiques, le taux d'accès reste relativement faible avec 42,54%.

Un pourcentage important de femmes ont bénéficié des sessions de formation dans les structures telles que l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) (6156 formés dont 69% de femmes) et les Centres régionaux de Formation professionnelle (CRFP). Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, l'effectif des apprenants (107 874) est largement en faveur des hommes avec un indice de parité de 0,64. La politique de discrimination positive en faveur des femmes et jeunes filles a fortement contribué à relever la représentativité des femmes (13,0%) dans l'effectif du Personnel Enseignant-Chercheur (PER) des Universités et Instituts publics du Supérieur et des doctorants. Ainsi en 2016, 1 479 femmes ont été répertoriées dans le troisième cycle soit 30,67% de l'effectif des doctorants.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le gouvernement a encouragé la participation des femmes et a ainsi réduit l'écart entre homme et

femme de 14%, supérieur à la moyenne mondiale (12%). En effet, au moins 35% des femmes occupent des postes dans le secteur des TIC alors qu'elles représentent moins de 25% dans les pays développés.

### **III.2.8. Activités maritimes**

Les statistiques collectées dans ce secteur sont relatives aux statistiques des circonscriptions maritimes du Sud (port de Ziguinchor), du centre (port de Kaolack) du Nord (port de Saint Louis) ainsi que celle de Dakar.

- En décembre 2016 dans la circonscription maritime nord (Port de Saint Louis), le navire M/V Boul el magdad a enregistré 85 passagers et dont le montant global d'amarrage 250000fcfa.
- S'agissant de la circonscription sud, les trois (3) navires à savoir Aline Siteo DIATTA, Aguene et Diambogne, dans leurs différents ports et gare ont enregistré un total de 112870 passagers, 519 escales et un fret de 164371,677 tonnes.

### **III.2.9. Pêche**

La Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, au niveau des industries.

En 2016, la DITP dans le cadre de ces activités a eu à procéder :

- à la collecte et saisie des données statistiques des exportations et des importations de produits de la pêche ;
- Mise en place d'un système d'information intégré de la pêche de crevettes profondes (nouvelle base de données dénommée Application de gestion des entreprises exportatrices de produits de la pêche).

## IV. PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES

De manière globale, les difficultés rencontrées par les services chargés de la production Statistique dans les départements ministériels sont :

- Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- Insuffisance des capacités surtout au niveau sectoriel ;
- Manque de coopération par rapport à l'obligation de transmission des données à l'ANSD pour une exploitation à des fins statistiques ;
- Faible couverture de certains secteurs clé (sécurité sociale, mines, environnement...) etc.
- Lenteur dans la transmission des données par les structures de la base (pourvoyeuses de données) vers le niveau central. Ce qui retarde la publication des différents rapports ;
- Lenteur dans le traitement des données, due au manque de formation du préposé à la statistique.
- Déficit en équipements informatiques (matériel et logiciel) dans la majorité des services producteurs.
- Mobilisation encore insuffisante des ressources financières pour les activités statistiques ;



## V. RECOMMANDATIONS

- le renforcement du personnel et des moyens de communication pour soutenir la production des statistiques infra-annuelles et même annuelles et la mise à jour des répertoires d'entreprises ;
- la révision voire le renforcement du Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour permettre la prise en charge effective des besoins en données nécessaires au suivi des ODD, y inclus pour la production d'indicateurs de mesure des conditions de vie accès sur l'harmonisation des concepts et approches ainsi que sur la multisectorialité (tels que l'IPM ou l'IQV, entre autres) ;
- le renforcement du cadre de concertation avec les fournisseurs de données afin de rendre plus fluide les échanges ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la rationalisation du SSN et la mise en œuvre de la gestion centralisée des ressources humaines du SSN ;
- la mise en place du Fonds de Développement de la Statistique ;
- le financement du programme de constructions et d'aménagements de l'ANSD prévu à Diamniadio ;
- le soutien à l'Opérationnalisation de l'Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de vie (OPCV) en vue de promouvoir une meilleure valorisation des données disponibles en s'appuyant sur des analyses multisectorielles (intégrées voire transversales) des questions de développement, ceci conformément à la philosophie du SSN.